

Présentation du Fonds AMP

Par Laurence Guilbault
Présidente du Fonds AMP 2019-2020

Le Fonds AMP

- Un fonds de **soutien** permettant de rembourser **en partie** l'hébergement lors des AMP à l'extérieur de la ville de Québec
- Initiative étudiante gérée par les étudiants depuis l'hiver 2016 suite aux votes lors de l'assemblée générale de l'AGEP automne 2015

Les avoirs du Fonds AMP

- Par les étudiants en Pharmacie de l'UL
 - 25\$ par session, donc 75\$ par année
- Aussi, des dons de bienfaisance et revenus de placement gérés par le Fonds d'investissement étudiant (FIE) et la Fondation de l'Université Laval (FUL)

Le Comité Directeur

Il s'agit du comité qui se rencontre 1x/ session pour évaluer les demandes reçues au cours de la session précédente.

- **1 président(e)**
 - Laurence Guilbault
- **1 étudiant(e) de phase 1**
 - POSTE VACANT
- **2 étudiant(e)s de phase 2**
 - Arianne Jalbert
 - Louis-Alexis Porlier
- **2 étudiant(e)s de phase 3**
 - Anick Langlois
 - Joanie Landry
- **Le président sortant**
 - Elliot Doyle
- **Le doyen de la Faculté (ou son représentant)**
- **Coordonnatrice des AMP**
- **1 CEC affilié à la Faculté**

Les critères d'admissibilité d'une demande au Fonds – revus pour l'Automne 2019

1. Un étudiant est éligible au Fonds lorsqu'il est attribué dans un milieu à **plus de 100 km** de son **domicile permanent** (adresse permanente inscrite au Bureau du registraire de l'Université Laval) ou du **Pavillon Ferdinand-Vandry** de l'Université Laval selon la distance la plus courte



SAGUENAY-
LAC-ST-JEAN

QUÉBEC

Chibougamau

Rivière-
au-Tonnerre

Havre-
Saint-Pier
Longue-Pointe-
de-Mingana

Sept-Îles

R. Saguenay

Riv. Péribonka

Baie-Comeau

Godbout

Mont-
Saint-Pierre

Parc nat.
de Forillon

Ste-Jeanne-d'Arc

Péribonka

Parc du
Saguenay

Forestville

Saint-Laurent

132

St-Félicien
Mashteuiats
Roberval
Village fantôme
de Val-Jalbert
Metabetchouan

Lac Saint-Jean

Chicoutimi

Ste-Rose-
du-Nord

Sault
au-Mouton

G^d Métis

Matane

Gaspé

Percé
l'Île de B...

St-Félicien
Mashteuiats
Roberval
Village fantôme
de Val-Jalbert
Metabetchouan

St-Félicien
Mashteuiats
Roberval
Village fantôme
de Val-Jalbert
Metabetchouan

Chicoutimi

Ste-Rose-
du-Nord

Sault
au-Mouton

G^d Métis

Rimouski

Vallée de
la Matapédia

Amqui

Restigouche

Carleton-sur-Mer

St-Félicien
Mashteuiats
Roberval
Village fantôme
de Val-Jalbert
Metabetchouan

St-Félicien
Mashteuiats
Roberval
Village fantôme
de Val-Jalbert
Metabetchouan

Chicoutimi

Ste-Rose-
du-Nord

Sault
au-Mouton

G^d Métis

Rimouski

Vallée de
la Matapédia

Amqui

Restigouche

Carleton-sur-Mer

St-Félicien
Mashteuiats
Roberval
Village fantôme
de Val-Jalbert
Metabetchouan

St-Félicien
Mashteuiats
Roberval
Village fantôme
de Val-Jalbert
Metabetchouan

Chicoutimi

Ste-Rose-
du-Nord

Sault
au-Mouton

G^d Métis

Rimouski

Vallée de
la Matapédia

Amqui

Restigouche

Carleton-sur-Mer

St-Félicien
Mashteuiats
Roberval
Village fantôme
de Val-Jalbert
Metabetchouan

St-Félicien
Mashteuiats
Roberval
Village fantôme
de Val-Jalbert
Metabetchouan

Chicoutimi

Ste-Rose-
du-Nord

Sault
au-Mouton

G^d Métis

Rimouski

Vallée de
la Matapédia

Amqui

Restigouche

Carleton-sur-Mer

St-Félicien
Mashteuiats
Roberval
Village fantôme
de Val-Jalbert
Metabetchouan

St-Félicien
Mashteuiats
Roberval
Village fantôme
de Val-Jalbert
Metabetchouan

Chicoutimi

Ste-Rose-
du-Nord

Sault
au-Mouton

G^d Métis

Rimouski

Vallée de
la Matapédia

Amqui

Restigouche

Carleton-sur-Mer

St-Félicien
Mashteuiats
Roberval
Village fantôme
de Val-Jalbert
Metabetchouan

St-Félicien
Mashteuiats
Roberval
Village fantôme
de Val-Jalbert
Metabetchouan

Chicoutimi

Ste-Rose-
du-Nord

Sault
au-Mouton

G^d Métis

Rimouski

Vallée de
la Matapédia

Amqui

Restigouche

Carleton-sur-Mer

St-Félicien
Mashteuiats
Roberval
Village fantôme
de Val-Jalbert
Metabetchouan

St-Félicien
Mashteuiats
Roberval
Village fantôme
de Val-Jalbert
Metabetchouan

Chicoutimi

Ste-Rose-
du-Nord

Sault
au-Mouton

G^d Métis

Rimouski

Vallée de
la Matapédia

Amqui

Restigouche

Carleton-sur-Mer

St-Félicien
Mashteuiats
Roberval
Village fantôme
de Val-Jalbert
Metabetchouan

St-Félicien
Mashteuiats
Roberval
Village fantôme
de Val-Jalbert
Metabetchouan

Chicoutimi

Ste-Rose-
du-Nord

Sault
au-Mouton

G^d Métis

Rimouski

Vallée de
la Matapédia

Amqui

Restigouche

Carleton-sur-Mer

St-Félicien
Mashteuiats
Roberval
Village fantôme
de Val-Jalbert
Metabetchouan

St-Félicien
Mashteuiats
Roberval
Village fantôme
de Val-Jalbert
Metabetchouan

Chicoutimi

Ste-Rose-
du-Nord

Sault
au-Mouton

G^d Métis

Rimouski

Vallée de
la Matapédia

Amqui

Restigouche

Carleton-sur-Mer

St-Félicien
Mashteuiats
Roberval
Village fantôme
de Val-Jalbert
Metabetchouan

St-Félicien
Mashteuiats
Roberval
Village fantôme
de Val-Jalbert
Metabetchouan

Chicoutimi

Ste-Rose-
du-Nord

Sault
au-Mouton

G^d Métis

Rimouski

Vallée de
la Matapédia

Amqui

Restigouche

Carleton-sur-Mer

St-Félicien
Mashteuiats
Roberval
Village fantôme
de Val-Jalbert
Metabetchouan

St-Félicien
Mashteuiats
Roberval
Village fantôme
de Val-Jalbert
Metabetchouan

Chicoutimi

Ste-Rose-
du-Nord

Sault
au-Mouton

G^d Métis

Rimouski

Vallée de
la Matapédia

Amqui

Restigouche

Carleton-sur-Mer

St-Félicien
Mashteuiats
Roberval
Village fantôme
de Val-Jalbert
Metabetchouan

St-Félicien
Mashteuiats
Roberval
Village fantôme
de Val-Jalbert
Metabetchouan

Chicoutimi

Ste-Rose-
du-Nord

Sault
au-Mouton

G^d Métis

Rimouski

Vallée de
la Matapédia

Amqui

Restigouche

Carleton-sur-Mer

St-Félicien
Mashteuiats
Roberval
Village fantôme
de Val-Jalbert
Metabetchouan

St-Félicien
Mashteuiats
Roberval
Village fantôme
de Val-Jalbert
Metabetchouan

Chicoutimi

Ste-Rose-
du-Nord

Sault
au-Mouton

G^d Métis

Rimouski

Vallée de
la Matapédia

Amqui

Restigouche

Carleton-sur-Mer

St-Félicien
Mashteuiats
Roberval
Village fantôme
de Val-Jalbert
Metabetchouan

St-Félicien
Mashteuiats
Roberval
Village fantôme
de Val-Jalbert
Metabetchouan

Chicoutimi

Ste-Rose-
du-Nord

Sault
au-Mouton

G^d Métis

Rimouski

Vallée de
la Matapédia

Amqui

Restigouche

Carleton-sur-Mer

St-Félicien
Mashteuiats
Roberval
Village fantôme
de Val-Jalbert
Metabetchouan

St-Félicien
Mashteuiats
Roberval
Village fantôme
de Val-Jalbert
Metabetchouan

Chicoutimi

Ste-Rose-
du-Nord

Sault
au-Mouton

G^d Métis

Rimouski

Vallée de
la Matapédia

Amqui

Restigouche

Carleton-sur-Mer

St-Félicien
Mashteuiats
Roberval
Village fantôme
de Val-Jalbert
Metabetchouan

St-Félicien
Mashteuiats
Roberval
Village fantôme
de Val-Jalbert
Metabetchouan

Chicoutimi

155

138

132

155

QUÉBEC

NOUVEAU-
BRUNSWICK

40

11

17

6

Berthierville

Trois-Rivières

Lévis

Montréal

Ile d'Orléans

St-Jean-Port-Joli

St-Joseph-de-la-Rive

les Éboulements

Ste-Irénée

Cap-à-l'Aigle

Notre-Dame-du-Portage

Rivière-du-Loup

St-Simeon

St-Simeon

Trois-Pistoles

l'Île Verte

Parc du Bic

la Matapédia

Causapsal

Restigouche

pte-à-la-Garde

Carleton-sur-Mer

Caraquet

Tracadie

Bouctouche

St-Vianney

Amqui

Restigouche

Carleton-sur-Mer

Caraquet

Tracadie

Bouctouche

Restigouche

Carleton-sur-Mer

Caraquet

Tracadie

Bouctouche

Restigouche

Carleton-sur-Mer

Caraquet

Tracadie

Bouctouche

St-Vianney

Amqui

Restigouche

Carleton-sur-Mer

Caraquet

Tracadie

Bouctouche

Restigouche

Carleton-sur-Mer

Caraquet

Tracadie

Bouctouche

Restigouche

Carleton-sur-Mer

Caraquet

Tracadie

Bouctouche

Restigouche

Carleton-sur-Mer

Caraquet

St-Vianney

Amqui

Restigouche

Carleton-sur-Mer

Caraquet

Tracadie

Bouctouche

St-Vianney

Amqui

Restigouche

Carleton-sur-Mer

Caraquet

Tracadie

Bouctouche

Restigouche

Carleton-sur-Mer



SAGUENAY-
LAC-ST-JEAN

QUÉBEC

Chibougamau

R. Saguenay

Riv. Péribonka

Parc du Saguenay

Baie-Comeau

Godbout

Sept-Îles

Mont-Saint-Pierre

Rivière-
au-Tonnerre

Havre-
Saint-Pier
Longue-Pointe-
de-Mingana

Ste-Jeanne-d'Arc

Parc de la Pte
Taillefer

Lac Saint-Jean

St-Félicien
Mashteuiats
Roberval
Village fantôme
de Val-Jalbert
Metabetchouan

Chicoutimi

Ste-Rose-
du-Nord

Forestville

Sault-
au-Mouton

Gdes
Bergeronnes

Tadoussac

St-Simeon

Charlevoix

Rivière-du-Loup

Notre-Dame-du-Portage

Cap-à-l'Aigle

Ste-Irénée

les Éboulements

St-Joseph-de-la-Rive

St-Jean-Port-Joli

138

Saint-Laurent

Matane

St-Vianney

Vallée de
la Matapédia

Rimouski

Amqui

Causapsal

Trois-Pistoles

St-Simeon

Notre-Dame-du-Portage

Cap-à-l'Aigle

Ste-Irénée

les Éboulements

St-Joseph-de-la-Rive

St-Jean-Port-Joli

Charlevoix

Rivière-du-Loup

Notre-Dame-du-Portage

Cap-à-l'Aigle

Ste-Irénée

les Éboulements

St-Joseph-de-la-Rive

St-Jean-Port-Joli

Charlevoix

Rivière-du-Loup

Notre-Dame-du-Portage

Cap-à-l'Aigle

Ste-Irénée

les Éboulements

St-Joseph-de-la-Rive

St-Jean-Port-Joli

Charlevoix

Rivière-du-Loup

Notre-Dame-du-Portage

Cap-à-l'Aigle

Ste-Irénée

les Éboulements

St-Joseph-de-la-Rive

St-Jean-Port-Joli

Charlevoix

Rivière-du-Loup

Notre-Dame-du-Portage

Cap-à-l'Aigle

Ste-Irénée

les Éboulements

St-Joseph-de-la-Rive

St-Jean-Port-Joli

Charlevoix

Rivière-du-Loup

Notre-Dame-du-Portage

Cap-à-l'Aigle

Ste-Irénée

les Éboulements

St-Joseph-de-la-Rive

St-Jean-Port-Joli

Charlevoix

Rivière-du-Loup

Notre-Dame-du-Portage

Cap-à-l'Aigle

Ste-Irénée

les Éboulements

St-Joseph-de-la-Rive

St-Jean-Port-Joli

Charlevoix

Rivière-du-Loup

Notre-Dame-du-Portage

Cap-à-l'Aigle

Ste-Irénée

les Éboulements

St-Joseph-de-la-Rive

St-Jean-Port-Joli

Charlevoix

Rivière-du-Loup

Notre-Dame-du-Portage

Cap-à-l'Aigle

Ste-Irénée

les Éboulements

St-Joseph-de-la-Rive

St-Jean-Port-Joli

Charlevoix

Rivière-du-Loup

Notre-Dame-du-Portage

Cap-à-l'Aigle

Ste-Irénée

les Éboulements

St-Joseph-de-la-Rive

St-Jean-Port-Joli

Charlevoix

Rivière-du-Loup

Notre-Dame-du-Portage

Cap-à-l'Aigle

Ste-Irénée

les Éboulements

St-Joseph-de-la-Rive

St-Jean-Port-Joli

Charlevoix

Rivière-du-Loup

Notre-Dame-du-Portage

Cap-à-l'Aigle

Ste-Irénée

les Éboulements

St-Joseph-de-la-Rive

St-Jean-Port-Joli

Charlevoix

Rivière-du-Loup

Notre-Dame-du-Portage

Cap-à-l'Aigle

Ste-Irénée

les Éboulements

St-Joseph-de-la-Rive

St-Jean-Port-Joli

Charlevoix

Rivière-du-Loup

Notre-Dame-du-Portage

Cap-à-l'Aigle

Ste-Irénée

les Éboulements

St-Joseph-de-la-Rive

St-Jean-Port-Joli

Charlevoix

Rivière-du-Loup

Notre-Dame-du-Portage

Cap-à-l'Aigle

Ste-Irénée

les Éboulements

St-Joseph-de-la-Rive

St-Jean-Port-Joli

Charlevoix

Rivière-du-Loup

Notre-Dame-du-Portage

Cap-à-l'Aigle

Ste-Irénée

les Éboulements

St-Joseph-de-la-Rive

St-Jean-Port-Joli

Charlevoix

Rivière-du-Loup

Notre-Dame-du-Portage

Cap-à-l'Aigle

Ste-Irénée

les Éboulements

St-Joseph-de-la-Rive

St-Jean-Port-Joli

Charlevoix

Rivière-du-Loup

Notre-Dame-du-Portage

Cap-à-l'Aigle

Ste-Irénée

les Éboulements

St-Joseph-de-la-Rive

St-Jean-Port-Joli

Charlevoix

Rivière-du-Loup

Notre-Dame-du-Portage

Cap-à-l'Aigle

Ste-Irénée

les Éboulements

St-Joseph-de-la-Rive

St-Jean-Port-Joli

Charlevoix

Rivière-du-Loup

Notre-Dame-du-Portage

Cap-à-l'Aigle

Ste-Irénée

les Éboulements

St-Joseph-de-la-Rive

St-Jean-Port-Joli

Charlevoix

Rivière-du-Loup

Notre-Dame-du-Portage

Cap-à-l'Aigle

Ste-Irénée

les Éboulements

St-Joseph-de-la-Rive

St-Jean-Port-Joli

Charlevoix

Rivière-du-Loup

Notre-Dame-du-Portage

Cap-à-l'Aigle

Ste-Irénée

les Éboulements

St-Joseph-de-la-Rive

St-Jean-Port-Joli

Charlevoix

Rivière-du-Loup

Notre-Dame-du-Portage

Cap-à-l'Aigle

Ste-Irénée

les Éboulements

St-Joseph-de-la-Rive

St-Jean-Port-Joli

Charlevoix

Rivière-du-Loup

Notre-Dame-du-Portage

Cap-à-l'Aigle

Ste-Irénée

les Éboulements

St-Joseph-de-la-Rive

St-Jean-Port-Joli

Charlevoix

Rivière-du-Loup

Notre-Dame-du-Portage

Cap-à-l'Aigle

Ste-Irénée

les Éboulements

St-Joseph-de-la-Rive

St-Jean-Port-Joli

Charlevoix

Rivière-du-Loup

Notre-Dame-du-Portage

Cap-à-l'Aigle

Ste-Irénée

les Éboulements

St-Joseph-de-la-Rive

St-Jean-Port-Joli

Charlevoix

Rivière-du-Loup

Notre-Dame-du-Portage

Cap-à-l'Aigle

Ste-Irénée

les Éboulements

St-Joseph-de-la-Rive

St-Jean-Port-Joli

Charlevoix

Rivière-du-Loup

Notre-Dame-du-Portage

Cap-à-l'Aigle

Ste-Irénée

les Éboulements

St-Joseph-de-la-Rive

St-Jean-Port-Joli

Charlevoix

Rivière-du-Loup

Notre-Dame-du-Portage

Cap-à-l'Aigle

Ste-Irénée

les Éboulements

St-Joseph-de-la-Rive

St-Jean-Port-Joli

Charlevoix

Rivière-du-Loup

Notre-Dame-du-Portage

Cap-à-l'Aigle

Ste-Irénée

les Éboulements

St-Joseph-de-la-Rive

St-Jean-Port-Joli

Charlevoix

Rivière-du-Loup

Notre-Dame-du-Portage

Cap-à-l'Aigle

Ste-Irénée

les Éboulements

St-Joseph-de-la-Rive

St-Jean-Port-Joli

Charlevoix

Rivière-du-Loup

Notre-Dame-du-Portage

Cap-à-l'Aigle

Ste-Irénée

les Éboulements

St-Joseph-de-la-Rive

St-Jean-Port-Joli

Charlevoix

Rivière-du-Loup

Notre-Dame-du-Portage

Cap-à-l'Aigle

Ste-Irénée

les Éboulements

St-Joseph-de-la-Rive

St-Jean-Port-J

Les critères d'admissibilité d'une demande au Fonds

2. Nombre de semaines minimales d'AMP

(CRITÈRE MODIFIÉ par le Comité directeur à l'été 2019)

- Une demande d'aide financière au Fonds est admissible pour tout étudiant réalisant un **AMP remplissant le critère défini au point 1 dès son AMP 3 (dès le début de la phase 2)**.
- *Modifications entrent en vigueur dès les nouvelles demandes pour la session de l'automne 2019

Les critères d'admissibilité d'une demande au Fonds

3. Dépenses admissibles : **seuls les frais associés à l'hébergement** pourront être **en partie** remboursés.

- Aucune autre dépense de quelque nature ne sera acceptée.

4. Pourcentage des dépenses reliées à l'hébergement qui pourront être remboursées : \leq **60%**

5. **Nombre de semaines maximales** admissible au Fonds : 15 semaines

6. Catégories d'AMP admissibles au Fonds:

Seuls les AMP en milieu **communautaire** et en milieu d'**établissement** seront admissibles au Fonds.

Les critères d'admissibilité d'une demande au Fonds

7. Délai pour soumettre la demande:

Le délai pour soumettre la demande de remboursement est **d'1 mois* après la dernière journée officielle de l'AMP.**

Si l'étudiant dépasse ce délai, sa demande sera automatiquement rejetée. (Modification entre en vigueur pour les demandes de l'automne 2019)

***NB:** 1 mois, soit la date la plus proche entre le même jour le mois suivant ou 31 jours. Ainsi, si la fin officielle de l'AMP est le 15 septembre, la date limite est le 15 octobre 23h59. Pour un AMP terminant le 31^e jour d'un mois pour lequel le mois suivant comporte 30 jours, la date limite est le 1^{er} du mois d'après (ex. 31 mars au 1^{er} mai 23h59).

Aussi, une **demande incomplète** est refusée, c'est-à-dire si il manque un document nécessaire à l'évaluation de la demande ou si il y a une information faussée dans un des documents.

En rouge =
Modifications
dès l'automne
2019

RÉSUMÉ DES CRITÈRES

Critère	Précision
1. Distance	>100 km du domicile permanent et du pavillon Vandry
2. Nombre de semaines minimales	Dès l'AMP 3
3. Dépenses admissibles	Hébergement (ex. frais pour louer une chambre)
4. Pourcentage remboursé	Maximum 60%
5. Nombre de semaines maximales	15 semaines
6. Catégories d'AMP	AMP en milieu communautaire ou en établissement de santé
7. Délai pour soumettre la demande	1 mois (ex. fin officielle de l'AMP 15 septembre donc date limite 15 octobre 23h59)
8. Une demande est considérée complète lors de la réception des documents obligatoires.	<ul style="list-style-type: none">- Formulaire de demande d'aide financière- Annexe pour hébergement supplémentaire PRN- Preuve de paiement OU facture s'il y a lieu



UN

Nouveaux
fichiers à
remettre

Pour faire une demande

Les fichiers se trouvent sur le site
Web de l'AGEP, onglet FONDS AMP.

- **1^{er} fichier : DOCUMENT OBLIGATOIRE**

Formulaire à remplir pour obtenir de l'aide financière de la part du Fonds AMP des étudiants en pharmacie

- **2^e fichier : ANNEXE I (PRN)**

Annexe si hébergement supplémentaire lors de la même période d'AMP

- **3^e fichier: FACTURE (si section 3 remplie) ou PREUVE DE PAIEMENT (si section 4 remplie)**

Preuve de paiement = une **copie de la transaction** (chèque, virement interac, ...)

**Tous les documents doivent être remplis honnêtement et sans erreur, sinon nous pourrions vous contacter pour des informations supplémentaires ou les signataires de vos documents. La demande pourrait aussi être refusée.

La réponse à la demande

- Les demandes sont évaluées par le Comité directeur la session suivant celle de la demande.
 - Ex. demande lors de la session automne 2019 sera évaluée au début de la session hiver 2020.
- Vous recevez une réponse, peu importe si votre demande est acceptée ou refusée.
- Si la demande est refusée, vous avez la raison (le critère qui n'a pas été rempli) dans le courriel.

Clarifications sur les dépenses admissibles

Les dépenses d'un étudiant qui se voit offrir une solution moins coûteuse (ex : résidence dans un hôpital sans frais) et qui choisit une autre solution ne seront pas admissibles à un remboursement.

Si la Faculté en vient à avoir des ententes avec des partenaires pour des lieux d'hébergement pour les étudiants faisant des stages à l'extérieur de la ville de Québec, l'étudiant devra faire affaire avec le partenaire de la Faculté pour être éligible au Fonds à moins qu'il n'ait accès à un hébergement à moindre coût.

Améliorations à venir en 2019-2020

- Modification du pourcentage remboursé
- Une liste des milieux d'hébergement recommandés dans les différentes régions du Québec afin de faciliter la recherche d'endroits abordables

On vous tient au courant!

Communiquez avec moi

- Si vous êtes intéressés par le poste en phase 1, communiquez avec moi via :
- Email : laurence.guilbault.1@ulaval.ca OU fondsamp@agep.ulaval.ca

**Ou pour toute question concernant
le Fonds AMP!!**